

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.006

L'An deux Mille Sept, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 février 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 février 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Enfouissement des réseaux – Chemin de la Côte d'Argent

VOTE : UNANIMITE

Afin de poursuivre les aménagements du secteur du boulevard de la Côte d'Argent, il semble nécessaire d'envisager la dissimulation des réseaux situés chemin de la Côte d'Argent.

L'opération d'effacement concerne le réseau de distribution électrique, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication. Le coût des travaux est estimé à environ 41.000 € TTC pour la totalité de cette opération sachant que la ville n'assurera qu'une dépense de 31.000 € TTC, et que la maîtrise d'ouvrage peut-être assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.).

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé de solliciter France Télécom pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux génie civil France Télécom sera exercée par le S.D.E.E.R. qui assurera la vérification du contenu des devis et conduira les relations et coordinations avec le service des études France Télécom.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la nécessité de poursuivre les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom conjointement au réseau E.D.F., chemin de la Côte d'Argent,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le principe de dissimulation des réseaux aériens du chemin de la Côte d'Argent,
- De solliciter France Télécom pour une aide technique et financière permettant de mener à bien ce projet,
- De solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et études avec France Télécom,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer tous les documents relatifs à ce projet,
- D'affecter les dépenses imputables à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2007